



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

N° 0 1 5 2 6 2 / MEA / DGRH / AB

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

Papeete, le 19 OCT. 2022

La directrice générale

Affaire suivie par :
Meherio TANE

**LISTE D'UN CANDIDAT AUTORISÉ À PARTICIPER À L'ÉPREUVE
D'ADMISSIBILITÉ DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE
D'INSTRUCTEUR DE POMPIER D'AÉRODROMES PRINCIPAL DU CADRE
D'EMPLOIS DES INSTRUCTEURS POMPIERS D'AÉRODROMES DE LA FONCTION
PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

- Réf. :**
- Arrêté n° 756/CM du 18 mai 2022 modifié, relatif à l'examen professionnel d'accès au grade d'instructeur de pompier d'aérodromes principal ;
 - Arrêté n° 9410/MEA/DGRH du 1^{er} septembre 2022, portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'instructeur de pompier d'aérodromes principal du cadre d'emplois des instructeurs pompiers d'aérodromes de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2020.

Est autorisé à prendre part à l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel d'accès au grade d'instructeur de pompier d'aérodromes principal au titre de l'année 2020, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 756/CM du 18 mai 2022 sus-référencé :

Monsieur COWAN Larry

Pour le Ministre et par délégation



Marine NOGUIER

